

REGLEMENT
Marché des Créateurs – Dimanche 11 juin 2017

Article 1 : Le marché des créateurs se déroulera le dimanche 11 juin 2017. Celle ci débutera dès 6h30 pour l'installation des participants et de 8h30 à 17h sans interruption pour le public. Les stands devront être pliés pour 18h au plus tard.

Article 2 : Cette manifestation se déroule sur les parkings et terrains attenants la place du village.

Article 3 : Les objets et peintures présentés doivent avoir été créés, réalisés par les exposants eux mêmes. Les revendeurs d'artisanat ou représentants de produits manufacturés ne seront pas acceptés.

Article 4 : Les emplacements sont définis par les organisateurs en tenant compte des demandes des exposants suivant l'ordre d'inscription.

Article 5 : Une participation de 3€ / mètre linéaire est prévue et payable par chèque à l'inscription. Il y a également la possibilité de louer une table pour 3€.

Article 6 : Le Comité des Fêtes n'intervient en aucune manière dans les ventes effectuées lors de cette journée.

Article 7 : Le Comité des Fêtes décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradations diverses durant l'exposition.

Article 8 : Les photos de créations demandées dans le dossier pourront servir à la communication sur l'évènement (affiche, site de la mairie, presse ...).

Article 9 : Tous les véhicules seront garés à l'extérieur des emplacements marché des créateurs, c'est-à-dire sur le parking le long de l'avenue du Souleilla, lorsque les exposants seront installés.

Article 10 : En cas d'intempéries, les organisateurs annuleront le marché des créateurs. Dans ce cas les frais d'inscriptions seront remboursés.

Article 11 : En revanche, aucun remboursement ne pourra être effectué en cas de désistement de l'exposant une fois son inscription confirmée.

Article 12 : Les participants doivent laisser les emplacements propres et sans aucun objet.

A

Le,

Signature (lu et approuvé)